

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

**Secrétariat Général**

**Service central des enquêtes  
et études statistiques**

**Sous-direction des  
statistiques des industries  
agricoles et alimentaires**

Complexe agricole d'Auzeville  
BP 32688  
31326 Castanet-Tolosan Cédex

Dossier suivi par :  
Bernard NOZIERES

Tél. : 05 61 28 94 45  
Fax : 05 61 28 94 56

Réf. : 40/06/124/ABB/BN

**Quatrième rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité  
des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires**

*Ce quatrième rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires permet, comme les précédents, de rendre compte des efforts accomplis par les organisations professionnelles, les offices interprofessionnels et le Scees afin de respecter au mieux les prescriptions de la charte de qualité. Les progrès accomplis les années précédentes dans le domaine du respect ou de la réduction des délais de mise à disposition de l'information ont été consolidés et ont permis la diffusion de l'indice de la production industrielle à l'échéance des 40 jours en 2005, conformément à la réglementation européenne dans ce domaine. Ils ont également permis de tenir l'engagement pris de transmettre un fichier Prodcum provisoire à Eurostat pour la fin juin 2005, l'ensemble des résultats d'enquête étant disponibles au 15 juin 2005 (résultats portant sur l'année 2004). Ces efforts doivent cependant se poursuivre afin de continuer à respecter strictement la réglementation.*

*Malgré une mise en œuvre des enquêtes globalement conforme aux recommandations de la charte, des améliorations doivent être apportées dans certains domaines comme la présence du numéro Siren dans les fichiers de gestion. Il est actuellement présent dans ces fichiers pour deux tiers des organisations professionnelles. Le taux de réponse est également perfectible pour certaines enquêtes. Cet élément est en effet le principal facteur explicatif des scores inférieurs à 70 %, ces scores étant des indicateurs synthétiques sur la qualité, calculés enquête par enquête et compris entre 0 et 1. Le dixième paragraphe de ce rapport ainsi que l'annexe 2 lui sont consacrés.*

*A noter que les indicateurs présentés dans ce rapport concernent le travail de gestion d'enquête réalisé en 2005 : ils portent donc sur l'année de constat 2004 pour les enquêtes annuelles, semestrielles et trimestrielles et sur 2005 pour les enquêtes mensuelles.*

## 1. Un service enquêteur, de nombreux intervenants

Afin de suivre la production sur le champ des industries agricoles et alimentaires, le service central des enquêtes et études statistiques (Scees) gère 151 enquêtes de branche mises en œuvre directement ou par délégation auprès de 22 organisations professionnelles agréées (OPA) ou regroupements d'OPA (Adepale, Fedalim) et de deux offices interprofessionnels (Onic et Office de l'élevage, anciennement Onilait).

118 de ces enquêtes sont organisées par les OPA, l'Onic et l'Office de l'élevage sous la coordination technique du Scees. Deux OPA, l'Alliance 7 et Adepale, regroupent 76 de ces 118 enquêtes.

Les 33 enquêtes directes sont assurées par le Scees, avec l'appui, le cas échéant, des services des directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt.

Pour près des trois quarts, ces 151 enquêtes ont une périodicité annuelle.

Le nombre d'enquêtes suivies par le Scees est passé de 150 dans le précédent bilan à 151 suite à :

- Prise en compte de 4 enquêtes mises en place pour améliorer le taux de couverture de l'indice de la production industrielle dans la transformation de légumes, la préparation de pâtes cuisinées, les préparations alimentaires diverses et la transformation de café ; les 3 premières enquêtes sont réalisées directement par le Scees, la dernière résulte de l'aménagement d'une enquête réalisée jusque-là par la Confédération nationale du café, agréée en 2004.
- Suppression de l'enquête de l'Alliance 7 concernant les produits diététiques et compléments alimentaires.
- Regroupement des quatre enquêtes annuelles et mensuelles sur les huiles et tourteaux en deux enquêtes (1 annuelle, 1 mensuelle) suite à la fusion des deux syndicats en charge des huiles.

Le nombre d'OPA ou regroupement d'OPA est le même que dans le précédent bilan du fait de l'agrément accordé à la Confédération nationale du café et de la fusion des deux syndicats en charge des huiles, Fedhuil et Huileries de France.

Ces enquêtes, déléguées ou directement mises en œuvre par le Scees, couvrent les activités de l'industrie agroalimentaire (secteur 15 de la NAF, hors 151F, 158B à 158D) et celles des pépinières forestières, des exploitations forestières et des scieries (011D, 020B, 201A, 201B, 203Z).

A noter que les nouvelles enquêtes menées dans le cadre de l'amélioration du taux de couverture de l'indice de la production industrielle, soit directement par le Scees, soit par la Confédération nationale du café figurent pour la première fois dans les tableaux de ce rapport. Pour cette dernière organisation professionnelle, certains indicateurs n'étant pas encore disponibles, l'enquête mensuelle qu'elle réalise est absente de certains tableaux ou commentaires (signalé dans le texte).

**Tableau 1 : Les enquêtes de branche**

<b>Enquêtes directes</b>	Mensuelle	9
	Trimestrielle	1
	Annuelle	23
	<b>Total</b>	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	Mensuelle	22
	Trimestrielle	8
	Semestrielle	3
	Annuelle	85
	<b>Total</b>	<b>118</b>
<b>Ensemble</b>	Mensuelle	31
	Trimestrielle	9
	Semestrielle	3
	Annuelle	108
<b>Total général</b>		<b>151</b>

## 2. Suivi de la charte de qualité

Dans les IAA, toutes les OPA ont signé la charte de qualité, y compris la Confédération nationale du café, agréée en septembre 2004 et la Fédération française des spiritueux, structure résultant de la fusion de deux OPA et agréée en juillet 2005. Le Scees a par ailleurs signé avec l'Onic une convention déclinant les engagements de la charte pour le cas particulier de cet organisme public qui met en œuvre par délégation une enquête annuelle sur la production industrielle. L'Office de l'élevage, qui a repris les missions de l'Onilait, réalise également par délégation et selon un protocole voisin de celui décrit dans la charte de qualité une enquête mensuelle sur la collecte et la fabrication de produits laitiers qui alimente en particulier l'indice de la production industrielle. La situation est donc claire sur la formalisation des engagements des différents partenaires.

**Une première évaluation** de l'application de la charte de qualité des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires avait été présentée au Comité du Label en avril 2003. Ce dernier avait confirmé le label d'intérêt général avec visa de l'ensemble des enquêtes de branche et assorti ses conclusions de recommandations destinées à améliorer la qualité de ces enquêtes. Afin de rendre compte de ce premier bilan, une réunion des OPA et des offices interprofessionnels avait été organisée en juillet 2003. Les recommandations du Comité du Label concernant l'envoi des listes des unités enquêtées, la systématisation de l'utilisation du numéro Siren, l'amélioration des méthodes de traitement des données et la poursuite de la réduction des délais ont pu y être exposées ainsi que le principe de calcul d'un indicateur synthétique de qualité.

**Une deuxième évaluation** de l'application de la charte de qualité a été remise à la formation industrie, IAA, énergie du CNIS du printemps 2004. Ce second rapport a été l'occasion de calculer à titre expérimental des scores par enquête qui sont des indicateurs synthétiques de qualité compris entre 0 et 1 calculés selon une méthodologie exposée à la formation industrie, IAA, énergie du printemps 2003. Ces principes de calcul sont rappelés en annexe 2. Ce second rapport a été diffusé à l'ensemble des organisations professionnelles agréées et offices interprofessionnels en juillet 2004. Par ailleurs, une nouvelle série de visites auprès des différentes OPA et offices a été engagée en 2005.

**Une troisième évaluation** a été remise à la formation industrie, IAA, énergie du CNIS du printemps 2005. Ce troisième rapport a permis de constater les progrès accomplis par les organisations professionnelles agréées, les offices et le Scees particulièrement pour ce qui concerne deux aspects : la réduction des délais de mise à disposition des résultats pour le calcul de l'indice de la production industrielle et l'envoi d'un fichier Prodcom complet à Eurostat. Ce troisième rapport a été présenté à l'occasion d'une réunion de l'ensemble des organisations professionnelles agréées et offices interprofessionnels en juin 2005. A cette occasion, les participants ont émis le souhait de voir se renouveler ce type de réunion, où pourraient être abordés d'autres sujets que le strict compte rendu de l'évaluation annuelle de la Charte de qualité. Le Scees a d'ailleurs renouvelé l'opération en mars 2006.

Le recueil des indicateurs quantitatifs continue de constituer une tâche difficile en raison notamment de la charge de travail générée pour les gestionnaires d'enquêtes. Des progrès ont cependant été réalisés dans ce domaine aussi : les indicateurs de qualité ont été recueillis auprès des organisations professionnelles en même temps que les résultats annuels en juin 2005 et chaque mois pour les enquêtes mensuelles. Ce travail a été rendu possible par la mise à disposition des organisations professionnelles de tableaux facilitant la saisie des indicateurs. Les principales informations, relatives au nombre d'unités répondantes, estimées ou non estimées, introduites ou exclues en cours de collecte, ont pu être rassemblées pour l'ensemble des OPA et des offices. Il faut noter qu'une seule enquête, directe, n'a pu voir mis à jour les indicateurs de qualité : il s'agit de l'enquête mensuelle sur la collecte et le prix du lait, réalisée jusque-là par les services départementaux de statistique agricole. En raison de la réforme des services déconcentrés de statistique agricole du ministère de l'agriculture et de la pêche, l'enquête est en cours de transfert et doit être placée sous la responsabilité des services statistiques régionaux d'ici la fin de l'année 2006. Compte tenu des situations différentes d'une région à l'autre, il n'a pas été possible de rassembler l'ensemble des indicateurs au niveau central : les chiffres de l'année précédente (2004) ont été reconduits pour cette enquête.

### 3. Des enquêtes et des moyens de traitement très variables

La plupart des enquêtes interrogent un nombre réduit d'entreprises : 89 enquêtes déléguées sur 118 et 13 enquêtes mises en œuvre par le Scees sur 33 concernent moins de trente unités. Seules 9 enquêtes déléguées et 14 enquêtes directes en regroupent plus d'une centaine. Les enquêtes auprès des exploitations forestières et scieries et l'enquête annuelle laitière, mises en œuvre par le Scees, dépassent les 1 000 questionnaires.

Les moyens affectés à la gestion des enquêtes sont modestes. Ils représentent parfois quelques journées par mois et le plus souvent moins d'un équivalent temps plein même en cas de gestion multiple. Trois OPA et l'Onic mobilisent une personne à temps plein. Seul l'Office de l'élevage consacre plus d'un équivalent temps plein au suivi des enquêtes de branche mais le lait étant un secteur très réglementé, la majeure partie des questions posées sont destinées à répondre à la Directive laitière de 1996 ou aux besoins d'information économique de l'office, en charge de la gestion des marchés et de la répartition des crédits communautaires. Les effectifs n'ont augmenté pour aucune organisation, la tendance étant plutôt inverse.

**Tableau 2 : répartition des enquêtes selon le nombre d'unités interrogées**

		<30	30≤x<100	≥100	Ensemble
<b>Enquêtes directes</b>	Mensuelle	6	1	2	9
	Trimestrielle	-	1	-	1
	Annuelle	7	4	12	23
	<b>Total</b>	13	6	14	33
<b>OPA, Offices</b>	Mensuelle	16	4	2	22
	Trimestrielle	6	2	-	8
	Semestrielle	2	1	-	3
	Annuelle	65	13	7	85
	<b>Total</b>	89	20	9	118
<b>Ensemble</b>	Mensuelle	22	5	4	<b>31</b>
	Trimestrielle	6	3	-	<b>9</b>
	Semestrielle	2	1	-	<b>3</b>
	Annuelle	72	17	19	<b>108</b>
<b>Total général</b>		<b>102</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>151</b>

### 4. Les questionnaires

Les projets de questionnaires sont centralisés annuellement par le Scees pour examen de l'ensemble des enquêtes, directes et déléguées, puis soumis à l'Insee pour notification du visa de la nouvelle campagne d'enquêtes. Cette opération annuelle est menée selon un calendrier assez avancé dans l'année précédant le lancement afin de permettre notamment aux organisations professionnelles la prise en compte des éventuelles corrections réglementaires demandées par le Scees et l'Insee pour le lancement de l'enquête. En 2005, les premières opérations ont ainsi été lancées au mois de juillet.

Les modifications importantes de questionnaires sont précédées de tests ou de la consultation de groupes de travail pour un peu plus de la moitié des OPA et offices. Certaines réponses négatives peuvent cependant être nuancées par le caractère marginal voire l'absence de modifications réalisées au cours des dernières campagnes. Pour les enquêtes directes, les changements significatifs s'accompagnent systématiquement de consultations et de tests, éventuellement téléphoniques.

## 5. Les unités enquêtées

Les unités enquêtées sont majoritairement des entreprises. C'est le cas pour deux tiers des enquêtes directes et des enquêtes déléguées.

**Tableau 3 : type d'unités enquêtées**

		Entreprises	Mixte	Etablissements	Ensemble
<b>Enquêtes directes</b>	Mensuelle	-	2	7	<b>9</b>
	Trimestrielle	-	1	-	<b>1</b>
	Annuelle	20	2	1	<b>23</b>
	<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	Mensuelle	14	1	7	<b>22</b>
	Trimestrielle	8	-	-	<b>8</b>
	Semestrielle	1	-	2	<b>3</b>
	Annuelle	51	3	31	<b>85</b>
	<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>4</b>	<b>40</b>	<b>118</b>
<b>Ensemble</b>	Mensuelle	14	3	14	<b>31</b>
	Trimestrielle	8	1	-	<b>9</b>
	Semestrielle	1	-	2	<b>3</b>
	Annuelle	71	5	32	<b>108</b>
<b>Total général</b>		<b>94</b>	<b>9</b>	<b>48</b>	<b>151</b>

L'ensemble des organisations professionnelles et les deux offices transmettent au Scees les listes d'unités enquêtées pour vérification et complétion, l'identification de chaque unité se faisant sur la base du numéro Siren, introduit parfois à l'initiative du Scees. Ce numéro est présent dans le fichier de gestion de deux tiers des organisations professionnelles concernant 58 enquêtes sur 118.

La sélection des unités enquêtées est fondée sur l'appartenance à la branche au titre de son activité économique principale ou secondaire ainsi parfois que sur un critère de taille. Pour les enquêtes directes, ce seuil se situe en règle générale à 20 salariés ou 5 millions d'euros pour les enquêtes annuelles mais il peut être inférieur. Pour les enquêtes alimentant l'indice de la production industrielle, le seuil de représentativité de 70 % de la valeur totale France entière est recherché.

Pour 18 OPA et l'Onic (deux tiers des enquêtes déléguées pour un peu moins de la moitié des unités) aucune règle précise de taille n'est indiquée pour sélectionner les unités interrogées, la tendance étant la recherche d'exhaustivité. En cas de seuils, ceux-ci font référence au nombre de salariés (10 ou 20 et plus), ou à un niveau de production en volume. L'Alliance 7, le Snia, le Syncopac et l'Office de l'élevage procèdent à un échantillonnage dans le cadre de leurs enquêtes infra-annuelles.

## 6. La collecte des données

Les modalités d'envoi des questionnaires sont globalement conformes aux recommandations de la charte de qualité tant pour les enquêtes directes que déléguées. Les enquêtes annuelles sont envoyées dans leur grande majorité au cours du mois de janvier ainsi que le préconise la charte. 57 % des enquêtes infra annuelles sont envoyées à la fin de la période de référence, le solde étant transmis en début de période suivante.

**Tableau 4.1 (enquêtes annuelles ou campagnes) : dates d'envoi des enquêtes**

	<b>janvier</b> (ou fin campagne préc.)	<b>février</b> (ou déb. campagne suiv.)	<b>mars</b>	<b>Total</b>
<b>Enquêtes directes</b>	20	-	3	<b>23</b>
<b>OPA, Offices</b>	83	1	1	<b>85</b>
<b>Ensemble</b>	<b>103</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>108</b>

**Tableau 4.2 (enquêtes trimestrielles ou semestrielles) : dates d'envoi des enquêtes**

	<b>&lt; fin trim.</b> (< fin semest.)	<b>&lt; 15 (t+1)</b> (<30 (s+1))	<b>&gt;15 (t+1)</b> (>30(s+1))	<b>Total</b>
<b>Enquêtes directes</b>	1	-	-	<b>1</b>
<b>OPA, Offices</b>	1	10	-	<b>11</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	-	<b>12</b>

**Tableau 4.3 (enquêtes mensuelles) : dates d'envoi des enquêtes**

	<b>&lt; fin mois</b>	<b>&lt; 8 (m+1)</b>	<b>&gt;8 (m+1)</b>	<b>Total</b>
<b>Enquêtes directes</b>	8	1	-	<b>9</b>
<b>OPA, Offices</b>	14	7	-	<b>21*</b>
<b>Ensemble</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	-	<b>30</b>

\* Une enquête mensuelle nouvelle (café) n'est pas comptabilisée dans ce tableau.

Les questionnaires sont transmis de façon personnalisée à un correspondant à de rares exceptions près et des relances systématiques sont organisées. Le calendrier de ces relances, non détaillé dans la charte de qualité, gagnerait toutefois à être resserré dans certains cas. Ainsi 5 enquêtes mensuelles déléguées sur 22 sont relancées au delà du 20<sup>ème</sup> jour du mois (m+1), 35 enquêtes annuelles déléguées sur 85 sont relancées plus d'un mois après l'envoi des questionnaires. Les relances spécifiques selon la taille des unités, courantes pour les enquêtes directes, concernent peu d'enquêtes déléguées. L'intervention du Scees à la demande des organisations professionnelles auprès des entreprises non répondantes chroniques a permis de lever la plupart des refus. La procédure contentieuse utilisée dans certains cas pour les enquêtes directes n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent pour les enquêtes déléguées.

## 7. Le contrôle des données

**Les enquêtes collectées par le Scees** donnent toutes lieu à saisie sur support informatique. La mise en place en 2003 et 2004 (hors enquêtes réalisées avec l'appui des services statistiques des directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt) d'une application de traitement et de restitution des données individuelles et agrégées permet de compléter les contrôles réalisés lors de la saisie par des confrontations intersources entre enquêtes de branche et Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE) ainsi qu'entre enquêtes de périodicités différentes. Ces contrôles entre enquêtes de branche et EAE sont encore limités aux enquêtes directes mais devraient être élargis progressivement aux données individuelles issues des enquêtes déléguées.

En cas de redressement des données individuelles, les valeurs brutes ne sont pas conservées sur support informatique, seule la nature de la donnée est connue, collectée ou redressée, manuellement ou automatiquement.

**Les informations collectées par les organisations professionnelles** sont saisies sur support informatique sauf pour une organisation professionnelle (Csrcsf). Suite à la fusion de Fedhuil et Huileries de France, les données des enquêtes sur les huiles sont désormais saisies informatiquement. Seule reste concernée Csrcf pour une enquête comportant deux rubriques et cinq questionnaires. 91 enquêtes sur 118 donnent lieu à des contrôles informatisés sur données individuelles. Parmi les 27 enquêtes non soumises à contrôles informatisés, 22 concernent moins de 30 questionnaires (dont 7 moins de 10 questionnaires) et les 5 autres font l'objet de contrôles spécifiques manuels selon la taille des unités. Ces résultats sont encore perfectibles. Un examen au cas par cas permettra de déterminer les conditions d'amélioration et d'extension de ces contrôles.

Les confrontations entre enquêtes de périodicités différentes ou avec des sources externes sont en règle générale réalisées par des organisations professionnelles gérant moins de cent unités. Ces contrôles sont peu nombreux. Ils concernent au total 18 enquêtes, sur les 37 cas où cela est possible (existence d'une enquête mensuelle et d'une enquête annuelle). En cas de corrections de données individuelles, les valeurs brutes ne sont conservées sur support informatique que pour deux OPA (l'Alliance 7 et Syncopac).

**Tableau 5 : existence de contrôles informatiques**

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>total</b>
<b>Enquêtes directes</b>	32	1	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	91	27	<b>118</b>
<b>Ensemble</b>	<b>123</b>	<b>28</b>	<b>151</b>

## 8. Le traitement des non-réponses

L'analyse des taux de réponse permet d'observer que 32 **enquêtes directes** sur 33 (contre 26 sur 30 l'année précédente) ont un taux de réponse supérieur à 85 %. Ce taux est inférieur à 70 % pour une seule enquête (à 67 %) concernant 6 unités.

L'estimation des données manquantes est réalisée de façon adaptée pour chaque enquête (consolidation de réponses infra-annuelles, utilisation d'une valeur moyenne...). La seule documentation décrivant l'ensemble des contrôles et redressements réalisés est celle associée à la définition informatique des enquêtes.

Pour les **enquêtes déléguées** aux organisations professionnelles et aux offices, le taux de réponse dépasse 85 % pour 84 enquêtes sur 118. Mais il est inférieur à 70 % pour 25 enquêtes (contre 16 l'année précédente).

Parmi ces 25 enquêtes, 22 sont mises en œuvre par l'Alliance 7 (contre 12 sur 16 l'année précédente). Il convient cependant de nuancer ces résultats rapportant le nombre de réponses au nombre d'enquêtés par le même quotient en valeur ou en quantité. Cette information, disponible pour l'Alliance 7, montre que 9 de ces 22 enquêtes présentent un taux de réponse, en valeur ou en quantité, supérieur à 85 % et 8 entre 70 et 85 %. Ainsi les entreprises non répondantes sont essentiellement des unités contribuant peu au total des rubriques enquêtées. Il demeure que la situation s'est légèrement détériorée pour ce qui concerne le taux de réponse des enquêtes menées par l'Alliance 7 et que des pistes d'amélioration devront être recherchées dans ce domaine.

Les 3 enquêtes restantes ayant un taux de réponse inférieur à 70 % sont mises en œuvre par Adepale (2 enquêtes) et par l'Onic. Pour cette dernière enquête, le taux de réponse s'est établi à 56 %, contre 78 % l'année précédente. Cette situation semble être conjoncturelle, l'Onic n'ayant pu mener à bien l'enquête et mener sa campagne de relance que tardivement par rapport aux années précédentes. Pour les 2 enquêtes concernées mises en œuvre par Adepale, les taux de réponse sont de 50 % et 55 %. Pour l'une d'entre elles, ce taux s'améliore si l'on raisonne en valeur (68 %).

**Tableau 6 : taux de réponse**

	<70%	70%≤x<85%	≥85%	Total
<b>Enquêtes directes</b>	1	0	32	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	25	9	84	<b>118</b>
<b>Ensemble</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>116</b>	<b>151</b>

L'estimation des non-réponses est réalisée par toutes les OPA sans que l'on dispose des modalités de mise en œuvre, l'existence d'un document associé étant rare (Fict, Snia, Onic et Onilait).

**Tableau 7 : existence de procédure d'estimation des non-réponses (totales ou partielles)**

	oui	Non	Total
<b>Enquêtes directes</b>	33	-	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	118	-	<b>118</b>
<b>Ensemble</b>	<b>151</b>	-	<b>151</b>

## 9. Le respect des délais

Le respect des délais est un élément très important de la qualité des enquêtes, en lien avec les obligations fixées par la réglementation européenne (Prodcom, Indicateurs conjoncturels, Directive laitière) appelée à se renforcer dans les années à venir. Il a fait l'objet d'un effort important ces dernières années, d'abord en raison de la révision du règlement sur les indicateurs conjoncturels visant une réduction des délais de diffusion de l'indice de la production industrielle (IPI) à 40 jours à compter de l'année 2005, ensuite en raison de la recherche du strict respect de transmission fin juin à Eurostat des résultats provisoires concernant les enquêtes Prodcom.

Les indicateurs tabulés concernent les dates prévisionnelles de transmission des données. Ceux ci sont dans leur majorité conformes aux recommandations de la charte de qualité.

Les dates effectives de transmission confortent globalement cette première analyse. Ainsi les efforts accomplis en ce qui concerne la mise à disposition des statistiques nécessaires à l'élaboration de l'indice de la production industrielle ont débouché dès fin 2004 sur une fourniture mensuelle compatible avec une diffusion à 42 jours de l'Ipi. L'objectif d'une diffusion à 40 jours fixé pour 2005 a pu être atteint.

Pour les enquêtes annuelles, la totalité des enquêtes, déléguées et directes, portant sur l'année 2004 ont été disponibles au 15 juin 2005 ce qui a permis la transmission de résultats provisoires à Eurostat fin juin 2005.

**Tableau 8 : respect des délais de la charte pour la transmission des résultats provisoires\***

		<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Total</b>
<b>Enquêtes directes</b>	Mensuelle	9	-	<b>9</b>
	Trimestrielle	1	-	<b>1</b>
	Annuelle	23	-	<b>23</b>
	<b>Total</b>	<b>33</b>	-	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	Mensuelle	21	-	<b>21</b>
	Trimestrielle	8	-	<b>8</b>
	Semestrielle	3	-	<b>3</b>
	Annuelle	85	-	<b>85</b>
	<b>Total</b>	<b>117</b>	-	<b>117</b>
<b>Ensemble</b>	Mensuelle	30	-	<b>30</b>
	Trimestrielle	9	-	<b>9</b>
	Semestrielle	3	-	<b>3</b>
	Annuelle	108	-	<b>108</b>
<b>Total général</b>		<b>150</b>	-	<b>150*</b>

**Tableau 9 : respect des délais de la charte pour la transmission des résultats définitifs\***

		<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Total</b>
<b>Enquêtes directes</b>	Mensuelle	9	-	<b>9</b>
	Trimestrielle	1	-	<b>1</b>
	Annuelle	20	3	<b>23</b>
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	Mensuelle	21	-	<b>21</b>
	Trimestrielle	8	-	<b>8</b>
	Semestrielle	3	-	<b>3</b>
	Annuelle	85	-	<b>85</b>
	<b>Total</b>	<b>117</b>	-	<b>117</b>
<b>Ensemble</b>	Mensuelle	30	-	<b>30</b>
	Trimestrielle	9	-	<b>9</b>
	Semestrielle	3	-	<b>3</b>
	Annuelle	105	3	<b>108</b>
<b>Total général</b>		<b>147</b>	<b>3</b>	<b>150*</b>

- L'enquête mensuelle réalisée par la CNC (café) est exclue de ces deux tableaux.

## 10. Un indicateur synthétique sur la qualité

Un indicateur synthétique sur la qualité par enquête a été calculé pour l'ensemble des enquêtes directes ou déléguées sur la base de la fiche technique remise lors de la formation industrie, IAA, énergie du Cnis du 6 juin 2003. Ce calcul est réalisé depuis la remise du deuxième rapport et il a été diffusé à cette même formation au printemps 2004 et au printemps 2005, ainsi qu'à l'ensemble des organisations professionnelles. Il s'agit de résumer la qualité de chacune des enquêtes sur la base d'une somme pondérée de onze des indicateurs collectés dans le cadre du suivi de la charte. Cette somme est ensuite normée afin d'obtenir un indicateur (score) compris entre 0 et 1, la valeur 1 correspondant à une qualité maximale. Le principe détaillé de ce calcul est rappelé en annexe 2.

Le principe général de constitution d'un score a été présenté lors de la réunion des organisations professionnelles et des offices organisée par le Scees pour la restitution du bilan du premier rapport d'évaluation de la charte en juillet 2003.

En ce qui concerne **les enquêtes directes**, la totalité ont un score supérieur à 0,7 (27 sur 30 l'année précédente).

Pour **les enquêtes déléguées** auprès des organisations professionnelles et des offices, 104 sur 117 ont un score supérieur à 0,7 (l'enquête mensuelle réalisée par la Confédération nationale du café n'est pas prise en compte, cf. paragraphe 1, page 2). L'année précédente ce ratio était de 106 enquêtes sur 120.

Parmi les treize enquêtes présentant un score inférieur à 0,7, dix d'entre elles sont mises en œuvre par l'Alliance 7. Ce résultat s'explique par des taux de réponse inférieurs à 70 %. Toutefois ces pourcentages élevés de non répondants tiennent essentiellement à des unités contribuant peu au total des rubriques enquêtées. En effet, lorsque l'on substitue le taux de réponse en valeur au taux de réponse brut, le score de ces enquêtes franchit le seuil de 0,7 pour ces dix enquêtes. De ce point de vue, la situation s'est améliorée par rapport à l'année précédente.

Les trois enquêtes restantes présentant un score inférieur à 0,7 concernent 2 organisations professionnelles, Adepale (1 enquête) et CSMIGA (chambre syndicale de la margarinerie) ainsi que l'Onic, office interprofessionnel. Les scores pour ces enquêtes varient de 0,59 (Onic) à 0,69. Ils s'expliquent notamment par un taux de réponse inférieur à 70 % pour l'enquête d'Adepale et celle de l'Onic, cette dernière étant pénalisée par des retards dans le calendrier d'envois et de relances.

**Tableau 10 : Distribution de l'indicateur synthétique de qualité**

		<0,5	[0,5 ; 0,7[	>=0,7	Total
<b>Enquêtes directes</b>	Mensuelle	-	-	9	<b>9</b>
	Trimestrielle	-	-	1	<b>1</b>
	Annuelle	-	-	23	<b>23</b>
	<b>Total</b>	-	-	33	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	Mensuelle	-	2	19	<b>21</b>
	Trimestrielle	-	2	6	<b>8</b>
	Semestrielle	-	-	3	<b>3</b>
	Annuelle	-	9	76	<b>85</b>
	<b>Total</b>	-	13	104	<b>117</b>
<b>Ensemble</b>	Mensuelle	-	2	28	<b>30</b>
	Trimestrielle	-	2	7	<b>9</b>
	Semestrielle	-	-	3	<b>3</b>
	Annuelle	-	9	99	<b>108</b>
<b>Total général</b>		-	<b>13</b>	<b>137</b>	<b>150*</b>

\* L'enquête mensuelle de la Confédération nationale du café ne figure pas dans ce total.

**Tableau 11 : Distribution détaillée de l'indicateur synthétique de qualité**

		<0,5	[0,5 ; 0,6[	[0,6 ; 0,7[	[0,7 ; 0,8[	[0,8 ; 0,9[	[0,9 ; 1]	Total
<b>Enquêtes directes</b>	Mensuelle	-	-	-	1	-	8	<b>9</b>
	Trimestrielle	-	-	-	-	-	1	<b>1</b>
	Annuelle	-	-	-	1	4	18	<b>23</b>
	<b>Total</b>	-	-	-	2	4	27	<b>33</b>
<b>OPA, Offices</b>	Mensuelle	-	-	2	4	5	10	<b>21</b>
	Trimestrielle	-	-	2	4	2	-	<b>8</b>
	Semestrielle	-	-	-	-	2	1	<b>3</b>
	Annuelle	-	1	8	12	46	18	<b>85</b>
	<b>Total</b>	-	1	12	20	55	29	<b>117</b>
<b>Ensemble</b>	Mensuelle	-	-	2	5	5	18	<b>30</b>
	Trimestrielle	-	-	2	4	2	1	<b>9</b>
	Semestrielle	-	-	-	-	2	1	<b>3</b>
	Annuelle	-	1	8	13	50	36	<b>108</b>
<b>Total général</b>		-	1	12	22	59	56	<b>150*</b>

\* L'enquête mensuelle de la Confédération nationale du café ne figure pas dans ce total.

## Annexe 1

<b>Les enquêtes de branche (directes et déléguées)</b>			
	<b>Nombre d'enquêtes</b>		<b>Nombre de questionnaires retenus</b>
	<b>Total</b>	<b>dont &lt;30 Questionnaires</b>	
<b>OPA et Offices (Enq. déléguées)</b>			
L'ALLIANCE 7	31	22	787
Office de l'élevage	3		755
ADEPALE	45	40	660
ONIC	1		483
FICT	1		373
SNIA	3		329
SYNCOPAC	3	1	232
FEDALIM (1)	6	5	136
FFS	1		126
UNIJUS	4	3	105
SNTC	1		37
ABF	2	2	36
SNDF	1		34
SNFS	1	1	29
CNC (2)	1	1	27
SIFPAF	2	2	22
USIPA	2	2	18
SFIG	1	1	17
CNVA	1	1	14
Huileries de France	2	2	10
CSMIGA	2	2	8
AMF	1	1	7
CSRCSF	1	1	5
SFS Réunion	2	2	4
<b>Total OPA et Offices</b>	<b>118</b>	<b>89</b>	<b>4 254</b>
<b>SCEES (Enq. directes)</b>	<b>33</b>	<b>13</b>	<b>12 977</b>
<p>(1) FEDALIM regroupe 5 fédérations ou syndicats signataires de la charte</p> <p>(2) CNC, agréée fin 2004, ne figurait pas dans le tableau de l'année précédente</p>			

## Annexe 2

### Modalités de calcul du score

Indicateurs retenus	Modalités	Pondération
I1 : utilisation du n° Siren	Oui=1, Non=0	1
I2 : saisie sur support informatique des données	Oui=1, Non=0	1
I3 : dates d'envoi des questionnaires	<b>Annuelles</b> : janvier=2, février=1, mars et plus =0 <b>Trimestrielles</b> : avant fin T=2, avant 15 M+1=1, après 15 M+1=0 <b>Semestrielles</b> : avant fin S=2, avant 30 M+1=1, après 30 M+1=0 <b>Mensuelle</b> : avant fin M=2, avant 8M+1=1, après 8M+1=0	1
I4 : dates d'envoi des relances	<b>Annuelles</b> : < 31j.=2, <61j.=1, 0 <b>Trimestrielles</b> : < 31j.=2, 0 sinon <b>Semestrielles</b> : < 31j.=2, <61j.=1, 0 <b>Mensuelle</b> : <21j.=2, <31j.=1, 0 sinon	1,5
I5 : existence de contrôles informatisés des données	Oui=1, Non=0	2
I6 : existence de contrôles croisés (différentes périodicités)	Oui=1, Non=0	1
I7 : conservation des données brutes originales	Oui=1, Non=0	1
I8 : existence d'estimations pour les non-répondants	Oui=1, Non=0	2
I9 : taux de réponse	<0,5=0, <0,7=1, <0,85=2, sinon=4	2
I10 : date prévisionnelle de transmission des résultats provisoires	Délais prévisionnels de transmission des résultats provisoires Si conformes à la charte=2, sinon=1 si transmis, sinon=0	1,5
I11 : date prévisionnelle de transmission des résultats définitifs	Délais prévisionnels de transmission des résultats définitifs Si conformes à la charte=2, sinon=1 si transmis, sinon=0	2

La somme des pondérations est donc de 16, le score maximal étant de 28.

Pour chaque enquête un score effectif est calculé par somme des produits (modalité\*pondération) et rapporté au score maximal compte tenu des indicateurs renseignés, le score normé entre 0 et 1 est obtenu par quotient de ces deux valeurs.

## Glossaire

<b>ABF</b>	Association des brasseurs de France
<b>Adepale</b>	Association des entreprises de produits alimentaires élaborés Adepale est une association plurisyndicale regroupant : Adisur, Fiac, PFD, Synafap et Syndepal
<b>Adisur</b>	Association pour le développement des industries du surimi (Adepale)
<b>L'Alliance 7</b>	Union intersyndicale de : - Syndicat national des fabricants industriels de biscotterie - Syndicat national de la biscuiterie française - Syndicat français des céréales prêtes à consommer ou à préparer - Chambre syndicale nationale des chocolatiers - Chambre syndicale nationale des fabricants de confiserie - Syndicat français des aliments de l'enfance et de la diététique - Syndicat national des industries alimentaires diverses : entremets, desserts, petits déjeuners, graines salées, tapioca
<b>AMF</b>	Association des malteurs de France
<b>BSA</b>	Bureau des statistiques animales (Scees)
<b>BSPI</b>	Bureau des statistiques de production industrielle (Scees)
<b>BSVF</b>	Bureau des statistiques végétales et forestières (Scees)
<b>CNC</b>	Confédération nationale du café
<b>CNVA</b>	Conseil national des vins aromatisés
<b>CSMIGA</b>	Chambre syndicale de la margarinerie et des industries des corps gras alimentaires
<b>CSRCSF</b>	Chambre syndicale des raffineurs et conditionneurs de sucre de France
<b>Fedalim</b>	Regroupement de : FNTPT, Stepi, FICF, SNFV, SNFBP
<b>Fedhuil</b>	Fédération nationale des huileries métropolitaines et des industries dérivées
<b>FFS</b>	Fédération française des spiritueux
<b>Fiac</b>	Fédération française des industries des aliments conservés (Adepale)
<b>FICF</b>	Fédération des industries condimentaires de France
<b>Fict</b>	Fédération française des industriels charcutiers
<b>FNTPT</b>	Fédération nationale des transformateurs de pommes de terre
<b>Onic</b>	Office national interprofessionnel des céréales
<b>Onilait</b> devenu <b>Office de l'élevage</b>	Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (regroupé avec l'Ofival en 2005 pour former l'Office de l'élevage)
<b>OPA</b>	Organisation professionnelle agréée
<b>PFD</b>	Syndicat national des fabricants de produits à base de fruits, sucres et dérivés (Adepale)
<b>SFIG</b>	Syndicat des fabricants industriels de glaces, sorbets et crèmes
<b>SFS Réunion</b>	Syndicat des fabricants de sucre de l'île de La Réunion
<b>Sifpaf</b>	Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France
<b>SNDF</b>	Syndicat national des déshydrateurs de France
<b>SNFBP</b>	Syndicat national des fabricants de bouillons et potages
<b>SNFS</b>	Syndicat national des fabricants de sirops
<b>SNFV</b>	Syndicat national des fabricants de vinaigre
<b>Snia</b>	Syndicat national des industriels de la nutrition animale
<b>Snic (voir SNTC)</b>	Syndicat national des industries cidricoles (devenu le SNTC en 2005, cf. ci-dessous)
<b>SNTC</b>	Syndicat national des transformateurs cidricoles
<b>Stepi</b>	Syndicat du thé et des plantes à infusion
<b>Synafap</b>	Syndicat national des fabricants de plats préparés frais (Adepale)
<b>Syncopac</b>	Fédération nationale des coopératives de production et d'alimentation animale
<b>Syndepal</b>	Syndicat national des déshydrateurs de produits alimentaires (Adepale)
<b>Unijus</b>	Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits
<b>UPFS</b>	Union des producteurs français de spiritueux
<b>Usipa</b>	Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés